

# MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

## ADOPTION DU RÈGLEMENT 205-12-21

### AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR la soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que le règlement 205-12-21 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre a été adopté lors de la réunion du 17 janvier 2022.

Donné à Rivière-au-Tonnerre, ce 18ième jour du mois de janvier 2022



Josée Poulin

Directrice-générale et secrétaire-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Josée Poulin, directrice-générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 18 janvier 2022

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 18 janvier 2022.



Josée Poulin

Directrice-générale et secrétaire-trésorière